

## La loi ESR face « aux réticences internes et au manque de volonté politique » (J-L. Salzmänn à l'AN)

Paris - Publié le jeudi 22 septembre 2016 à 18 h 39 - Essentiel n° 76891

« La loi ESR a été une bonne chose pour les universités, en leur donnant une place plus importante dans la société et sur leur territoire, et en poursuivant le processus d'autonomie engagé par la loi LRU. Mais elle n'est pas allée assez loin du fait de réticences internes aux établissements et d'un manque de volonté politique. Selon l'EUA, la France est classée 29<sup>e</sup> sur 29 en Europe pour son autonomie pédagogique et 28<sup>e</sup> pour son autonomie financière. Nous dépendons d'un système brejnévien basé sur le contrôle, et c'est ce que nous avons pu voir avec la situation ubuesque autour du master et la valse hésitation sur le CCI », déclare Jean-Loup Salzmänn, président de la CPU, lors de son audition le 22/09/2016 par la mission d'information sur l'application de la loi Fioraso de 2013 et dont les co-rapporteurs sont les députés [Sandrine Doucet](#) (Socialiste, républicain et citoyen) et Benoist Apparu (LR).

Lors de cette audition, Jean-Loup Salzmänn et Khaled Bouabdallah, président de l'UDL et vice-président de la CPU, avancent des propositions en matière de formation et de gouvernance, parmi lesquelles :

- accroître l'autonomie des établissements avec un modèle de contractualisation des universités et une évaluation a posteriori « par un HCERES avec plus de moyens et moins bridé » ;
- aller « plus loin dans le processus de simplification » ;
- instituer une « orientation prescriptive » en cycle licence et master ;
- réorganiser l'administration centrale du MENESR autour « d'une direction scientifique unique et la création d'une direction support » ;
- obtenir « un ministère de plein exercice pour l'ESR ».

Thierry Mandon a également été auditionné par la mission d'information le 22/09/2016, mais cette audition n'était pas publique. Selon Sandrine Doucet, le secrétaire d'Etat à l'ESR « s'est exprimé principalement sur le pilotage de l'Etat ». La publication du rapport de la mission parlementaire est attendu pour le 28/09/2016.

---

### Réussite des étudiants en licence : réforme du bac et orientation prescriptive

Selon Jean-Loup Salzmänn, le taux d'échec en licence universitaire reste « un vrai problème ».

Même si la loi ESR a « insisté pour prioriser l'accès des bacheliers professionnels en STS et des bacheliers technologiques en IUT », la mauvaise orientation reste la cause de ces mauvais résultats :

- « Nous sommes dans une situation clivée entre une série de formations post-bac sélectives, et une université pour laquelle le bac est le premier grade d'entrée. Ce qui fait que beaucoup de jeunes s'y

retrouvent par défaut, sans être préparés à l'exigence forte de travail et de pré-requis ».

Il formule plusieurs propositions :

- la suppression de l'examen du baccalauréat, « remplacé par un contrôle continu en classes de première et terminale pour permettre aux futurs étudiants de définir leurs compétences et projets professionnels » ;
- une « orientation prescriptive » à l'entrée de l'enseignement supérieur et notamment l'université, « en fonction des pré-requis, du projet de l'étudiant et sur la base d'un contrat pédagogique, pour leur trouver la place qui leur convient le mieux » ;
- une meilleure professionnalisation de la licence, « avec des moyens, pour identifier davantage les compétences acquises » ;
- rapprocher les classes préparatoires des universités : « il faut arrêter cette dualité et éviter toutes les voies de contournement de la licence si on veut en faire une voie excellence ».

Pour Khaled Bouabdallah, cette question de la réussite en licence appelle une réforme plus globale du système ESR. « Ce sujet n'est pas seulement celui de l'université, mais il concerne l'ensemble du post-bac et de la société, pour savoir comment on oriente efficacement les bacheliers. A l'Etat de dire comment il veut faire, et s'il veut mieux orienter, à ouvrir plus de places en BTS et IUT ».

Pour Jean-Loup Salzmann, c'est aussi aux employeurs d'avoir un discours « plus cohérent » : « Je les entends dire qu'il faut défendre les DUT et finalement recruter à bac+3... Travaillons en co-construction avec eux pour définir les niveaux de sortie souhaités et le contenu des formations ».

Quant à la question du bachelor, le président de la CPU affirme qu'il y a « trop de modèles différents à l'heure actuelle, et tant qu'il n'y aura pas de vision claire sur ce qu'est le bachelor, s'il s'agit d'un diplôme d'Etat ou d'établissement », le sujet ne peut pas avancer.

## **Politiques de site : définir les compétences obligatoires des Comue**

Khaled Boubdallah voit deux effets bénéfiques dans la création des Comue à la suite de la loi ESR :

- la reconnaissance de la diversité des établissements et des situations territoriales, ce qui n'a pas toujours été le cas, et un niveau de maturité plus accepté.
- la possibilité d'aller plus loin dans le rapprochement entre universités et écoles et surtout avec les organismes de recherche, notamment le CNRS. Il s'est impliqué davantage sur des politiques de site et apporte une vraie contribution à la définition de la stratégie de site.

Il regrette toutefois « à titre personnel », que si la volonté était d'initier des politiques de site, « la loi aurait du définir des compétences obligatoires a minima, et ensuite laisser aux acteurs la possibilité d'ajouter des compétences optionnelles ».

- « On se trouve depuis dix ans dans une phase mouvante et on aurait sûrement gagné du temps en imposant ces compétences. C'est regrettable car on a des acteurs qui souhaitent aller plus loin mais qui sont freinés par un contexte avec des intérêts divergents, des processus électoraux, etc ».

Par ailleurs, il appelle à une meilleur articulation avec le PIA, autour d'une « politique nationale permettant d'avoir une vision globale et cohérente », d'autant plus que les PIA « jouent un rôle important du fait qu'ils sont de gros pourvoyeurs de moyens ».

Interrogé par Benoist Apparu sur la nécessité ou non de calquer les Comue sur les nouvelles régions, Khaled Bouabdallah déclare ne pas « pousser » à cela, mais estime qu'il faut « laisser du temps et des opportunités aux établissements qui se seraient positionnés avant le redécoupage » de pouvoir changer et « choisir ce qui leur convient le mieux ».

## **Autonomie financière, pédagogique et RH**

« L'autonomie passe par des ressources pérennes, plus assurées et propres des établissements afin d'avoir une stratégie », indique Jean-Loup Salzmman. Il plaide surtout pour une autonomie pédagogique :

- « Il est normal que l'Etat donne des indications et des moyens pour que les objectifs soient remplis. Mais il ne peut pas être pointilliste à ce niveau pour ce qui concerne les enseignements, le redoublement ou le contrôle des connaissances ».

Il appelle à une évaluation des établissements a posteriori par le HCERES « avec plus de moyens et moins bridé ». Ensuite, à l'Etat de « récompenser ou de tirer les conséquences de manière claire et d'une seule voix », en terme d'accréditations.

Sur le recrutement et la gestion RH des enseignants-chercheurs, le bureau de la CPU note plusieurs difficultés :

- le plafond d'emploi « vaste rigolade, qui ne correspond à rien » selon Jean-Loup Salzmman ;
    - l'inadaptation du système aux carrières internationales, notamment du fait de la capitalisation pour la retraite ;
  - le système de qualification du CNU qui « pousse à trouver des moyens de contournement ».
- Jean-Loup Salzmman rappelle que la loi ESR « avait prévu de vérifier le système de qualification du CNU, mais le sujet n'a pas été abordé par le Parlement ».

Khaled Bouabdallah appelle à assouplir le cadre de recrutement :

- « Pour recruter un enseignant-chercheur, il faut faire environ 14 réunions sur six mois, dont une seule concerne réellement le candidat qui sera audité 15 minutes », résume Khaled Bouabdallah. « Il faut voir comment on donne marges de liberté aux établissements, mais qu'ils soient aussi tenus responsables des mauvais recrutements ».

## Jean-Loup Salzmann



Email : [salzmänn@cpu.fr](mailto:salzmänn@cpu.fr)

Téléphone : 01 44 32 90 45

| Parcours                                                                                                                                                       | Depuis        | Jusqu'à       |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|
| <b>Agence de mutualisation des universités et des établissements d'enseignement supérieur ou de recherche</b><br>Président                                     | Mars 2013     | Aujourd'hui   |
| <b>Conférence des Présidents d'Université</b><br>Président                                                                                                     | Décembre 2012 | Aujourd'hui   |
| <b>Université Paris 13</b><br>Président                                                                                                                        | Mars 2008     | Mai 2015      |
| <b>Conférence des Présidents d'Université</b><br>Président de la Commission des moyens et des personnels                                                       | Juin 2012     | Décembre 2012 |
| <b>Ministère de la Recherche et de la Technologie</b><br>conseiller technique chargé de la biologie, de la médecine et de la culture scientifique et technique | 1988          | 1993          |

Fiche n° 3490, créée le 22/04/14 à 12:41 - MàJ le 26/05/16 à 11:17

## Khaled Bouabdallah



| Parcours                                                                                                                  | Depuis        | Jusqu'à       |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|
| <b>Université de Lyon</b><br>Président du Conseil académique                                                              | Novembre 2015 | Aujourd'hui   |
| <b>Université de Lyon</b><br>Président de la Comue                                                                        | Juillet 2015  | Aujourd'hui   |
| <b>AUF (Agence Universitaire de la Francophonie)</b><br>Membre du conseil d'administration                                | Mai 2013      | Aujourd'hui   |
| <b>Conférence des Présidents d'Université</b><br>Vice-président                                                           | 2012          | Aujourd'hui   |
| <b>Université Jean Monnet - Saint Etienne</b><br>Président                                                                | 2007          | Août 2015     |
| <b>Université de Lyon</b><br>Président du PRES                                                                            | Mars 2013     | Juillet 2015  |
| <b>Conférence des Présidents d'Université</b><br>présidence de la commission des relations internationales et européennes | Juin 2012     | Décembre 2012 |
| <b>Institut d'Administration des Entreprises de Saint Etienne</b><br>Directeur                                            | 2003          | 2006          |

Fiche n° 4775, créée le 18/06/14 à 17:38 - MàJ le 15/07/16 à 11:57

© News Tank Education 2016 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »